
CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Quatrième session

Doha, 9 - 13 novembre 2001

GÉORGIE

Déclaration de S.E. Mme Tamar Beruchashvili
Vice-Ministre des affaires étrangères

Tout d'abord, au nom du gouvernement de la Géorgie, je salue chaleureusement tous les délégués présents à cette conférence et leur souhaite plein succès pour leurs travaux au cours de cette réunion très importante. C'est en effet un honneur et un privilège pour moi de représenter, à cette Conférence ministérielle, la Géorgie, qui a accédé récemment à l'Organisation mondiale du commerce.

Malgré les difficultés politiques et économiques auxquelles la Géorgie a dû faire face au cours des premières années de son indépendance retrouvée, qui sont propres aux pays dont l'économie est en transition, la Géorgie a réussi à prouver à la communauté internationale que les valeurs universelles que sont le respect des principes d'une économie de marché, une démocratie pluraliste et les droits de l'homme, y compris la tolérance religieuse et ethnique, sont les priorités de sa politique.

Le gouvernement de la Géorgie est d'avis que les pays qui prennent part aux processus de mondialisation doivent aussi en tirer avantage. Ces processus doivent également permettre de faire progresser les intérêts nationaux, et de faire fond sur les particularités propres à chacun. Ainsi, l'intégration à l'économie mondiale devrait permettre à la Géorgie d'accélérer la croissance économique et de réduire la pauvreté.

Il convient de souligner que la Géorgie est favorable à une libéralisation progressive et estime qu'il s'agit là d'un principe clé de la mondialisation. Toutefois, elle souhaite faire part de certaines préoccupations à cet égard. Permettez-moi d'en tracer les grandes lignes:

En premier lieu, je souhaite exprimer les préoccupations de la Géorgie, en tant que pays ayant récemment accédé à l'OMC, en ce qui concerne les nouveaux engagements liés aux négociations et leur interaction avec les engagements pris très récemment au cours du processus d'accession. Il devrait être notoire que les pays ayant récemment accédé à l'OMC ont pris des engagements véritablement substantiels en matière d'accès aux marchés, allant parfois bien au-delà de ceux qui avaient été pris au cours du Cycle d'Uruguay. Je vous renvoie ici au communiqué de presse conjoint publié par les Ministres des pays ayant récemment accédé à l'OMC, qui a été distribué hier aux participants à la Conférence.

En deuxième lieu, la Géorgie est fermement attachée à l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux et elle espère qu'une décision appropriée sera prise pendant les travaux de la Conférence. En outre, elle souhaite vivement que la protection des indications géographiques prévue à l'article 23 de l'Accord sur les ADPIC soit étendue à d'autres produits que les vins et spiritueux.

En troisième lieu, la Géorgie, attachée à des négociations globales dans le domaine de l'agriculture, souhaiterait que le traitement spécial et différencié soit étendu également aux pays dont l'économie est en transition, et que cela soit consigné de manière appropriée dans la Déclaration

ministérielle. Le fait d'être associés aux pays en développement permettrait aux pays à faible revenu qui sont en même temps dans une phase de transition de prendre en compte leurs véritables besoins en matière de transformation et de développement. Nous sommes convaincus que la situation des petits pays vulnérables en transition devrait être un élément à part entière des négociations dans ce domaine.

En quatrième lieu, je voudrais attirer votre attention sur le fait que certains pays Membres de l'OMC depuis peu, comme la Géorgie, qui ont une économie en transition, un revenu par habitant inférieur à 1 000 dollars EU et dont la part dans le commerce mondial est très faible, souffrent du lourd fardeau que représente la dette extérieure. Nous avons donc demandé que nos préoccupations soient prises en compte équitablement dans la Déclaration ministérielle. En conséquence, comme les pays en développement et les pays les moins avancés, nous souhaiterions proposer d'inclure dans le chapitre intitulé "Commerce, dette et finances" un libellé qui permettrait d'appliquer aussi cette disposition à des pays tels que la Géorgie. Comme vous le savez, les pays dont je parle ne sont classés ni dans la catégorie des pays en développement ni dans celle des pays les moins avancés, mais en réalité, les paramètres macro-économiques qui les caractérisent sont bien moins bons que ceux de nombreux pays en développement Membres de l'OMC.

Enfin et surtout, ainsi que d'autres économies en transition à faible revenu dont la part dans les exportations mondiales de marchandises est modeste, la Géorgie doit figurer sur la liste des pays pouvant bénéficier d'une prorogation de la période de transition prévue à l'article 27.4 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, qui est actuellement applicable uniquement aux pays en développement Membres. Nous sommes d'avis que des critères et méthodes identiques doivent être appliqués à tous les Membres, quel que soit leur statut antérieur ou actuel.

Bien qu'il y ait parmi les Membres de l'OMC très peu de pays comme la Géorgie, nos modestes demandes doivent, selon nous, aussi être reconnues et prises en compte. Nous savons tous aujourd'hui que le processus de transition, comme l'expérience l'a montré, exige beaucoup plus de temps et doit être suivi avec beaucoup d'attention par les institutions financières et commerciales mondiales. Le nouveau programme de l'OMC pour la croissance, le développement et la prospérité par le biais de la libéralisation doit non seulement contribuer à renforcer les liens bénéfiques entre les pays en développement et l'économie internationale mais aussi favoriser la participation active au processus des petits pays vulnérables en transition.

La Géorgie se félicite des efforts déployés par les États Membres et le Secrétariat afin d'examiner les questions relatives au commerce des petites économies en vue d'une intégration plus complète de ces dernières au système commercial multilatéral. De même, je suis très heureux de constater que l'assistance technique et le renforcement des capacités sont définis comme étant les éléments clés de la dimension développement du système commercial multilatéral; nous appuyons donc vivement la nouvelle stratégie pour la coopération technique de l'OMC en vue du renforcement des capacités, de la croissance et de l'intégration.

Avant de conclure, nous espérons qu'à l'issue de cette conférence, nous serons en mesure de prendre des décisions aussi équilibrées que possible, qui tiendront compte des préoccupations réelles et effectives de tous les États Membres et en seront le reflet.

Je saisis cette occasion pour vous dire, M. le Président, ainsi qu'au Président du Conseil général, au Directeur général, au Secrétariat de l'OMC et aux États Membres, combien nous apprécions les efforts qui ont été déployés pendant toute la préparation de cette conférence.

Enfin, je voudrais remercier vivement l'hôte de la Conférence, le gouvernement du Qatar, de nous avoir assuré d'excellentes conditions de travail pour un débat fructueux, qui, nous l'espérons, nous permettra de nous acquitter avec succès de notre difficile tâche.
